

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CHEF DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 74-89 du 3 avril 1974
PORTANT NOMINATION AU GRADE SUPERIEUR
D'OFFICIER DES FORCES ARMÉES DAHOMÉENNES.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret N° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant Formation du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
- VU la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'Ordonnance N° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne et l'Ordonnance 70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée ;
- VU le Décret 71-258 du 20 Décembre 1971, portant Articulation de la Hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
- VU l'Arrêté N° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- VU le Décret N° 392/PR/DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Particuliers du Personnel Militaire de la Gendarmerie Nationale du DAHOMEY ;
- VU le Décret N° 74-36 du 20 Février 1974, portant inscription au Tableau d'Avancement d'Officiers des Forces Armées Dahoméennes pour l'Année 1974 ;

Sur proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

L) E C R E T E

ARTICLE 1° :- Est nommé au grade supérieur pour compter du 1° Avril 1974,
- pour le grade de Chef de Bataillon

ARMEE DE TERRE : Le Capitaine MAMA DJOUGOU Amadou.

ARTICLE 2 :- Le présent Décret entraîne augmentation de solde et accessoires de solde pour changement de Corps.

ARTICLE 3 :- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du Présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT à COTONOU, le 3 avril 1974

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE et des
FINANCES

Par le PRESIDENT de la REPUBLIQUE, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Le CAPITAINE, JANVIER ASSOGBA

LE LIEUTENANT-COLONEL, MATHIEU KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6-SGG4-CMIL4 - MINISTERES 11- EMAT 15-EMAGEND 15 -EMSC 15
DB - DC - CF - SOLDE 4 -DSIS - IAA- Gde CHANC. DCCT 3 -DEP
INS-AE-DGAJL-6- CNI-1 -SPD 2- CS 6-CNR -TRESOR8-JORD1-INTER.3